



# Travailler à Orford

Ouvrier ou ouvrière  
Entretien de la voirie, des parcs  
et écocentre

Située en Estrie dans la MRC de Memphrémagog, la Municipalité du Canton d'Orford offre des services à une population permanente de 5 291 personnes auxquels s'ajoutent nombreux villégiateurs et visiteurs. Elle connaît une croissance soutenue de sa population et de sa richesse foncière. La Municipalité du Canton d'Orford peut compter sur un environnement exceptionnel, marqué par la présence du parc national du Mont-Orford et d'une douzaine de lacs réputés et de paysages de renom. La préservation de cet environnement constitue l'enjeu principal autour duquel s'orchestre le développement du territoire.

La Municipalité du Canton d'Orford est présentement à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste d'**Ouvrier ou ouvrière - Entretien de la voirie, des parcs et écocentre**. Il s'agit d'un poste saisonnier permanent ayant un horaire du mardi au samedi.

## RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du contremaître des travaux publics et de la coordonnatrice au service de l'environnement, la personne titulaire sera appelée à réaliser des travaux manuels divers. Elle œuvrera notamment dans les secteurs d'activité liés à l'entretien des infrastructures municipales telles que le réseau routier, les réseaux d'aqueduc et d'égout, les immeubles et bâtiments municipaux ainsi que les parcs. Elle participera aux tâches d'entretien de l'outillage et du matériel roulant. Selon ses capacités, elle peut être appelée à conduire des engins de chantier (chargeur, rétrocaveuse, rouleau compacteur). De plus, elle sera appelée à agir à titre de chef d'équipe à l'écocentre les samedis.

## EXIGENCES

L'ouvrier ou l'ouvrière à l'entretien de la voirie, des parcs et de l'écocentre devra :

- Avoir une bonne forme physique;
- Aimer travailler à l'extérieur;
- Avoir un bon sens de l'organisation ainsi que des habiletés manuelles développées.
- Posséder au minimum un permis de conduire valide de classe 5.
- Avoir une connaissance minimale de l'informatique est souhaitée.

Une personne détenant un diplôme d'études secondaires général ou professionnel sera privilégiée.

## SALAIRE ET CONDITIONS

Il s'agit d'un poste syndiqué saisonnier, à temps plein, de 40 heures par semaine, **du mardi au samedi**. La rémunération et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective en vigueur. Le salaire horaire prévu à l'entrée en fonction est de 26,13 \$/heure. La personne recherchée est pressentie pour occuper cette fonction pour une durée d'environ **34 semaines par année**.

## DATE LIMITE DÉPÔT DE CANDIDATURE ET DATE D'ENTRÉE EN POSTE

La date limite pour poser sa candidature : **5 mars 2024**. L'entrée en fonction est prévue vers le **18 mars 2024**.

La date limite pour postuler est à titre indicatif seulement puisque les candidatures seront traitées en continu. La Municipalité se réserve le droit d'écourter le concours dans le cas où la personne qui correspond au profil recherché est trouvée.

Toute personne intéressée par cet emploi doit faire parvenir son curriculum vitae à l'attention de Mme Marie-Josée Tessier, conseillère principale RH, par courrier électronique à [coordination.rh@canton.orford.qc.ca](mailto:coordination.rh@canton.orford.qc.ca) ou par courrier au 2530, chemin du Parc, Canton d'Orford, J1X 8R8.

*Seules les personnes répondant aux exigences et sélectionnées pour les entrevues seront contactées.*